

LE CONSTITUTIONNEL

SE PUBLIE :

Lundi, Mercredi et Vendredi.

ABONNEMENTS :

ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE, par an... \$3.00
do HEBDOMADAIRE, par an... 1.00
payable d'avance—À la fin de l'année 0.50 extra.
Ces prix sont en plus de ceux des annonces et des insertions.
Tous les correspondants, etc., doivent être adressés aux propriétaires du Constitutionnel, affiliés et munies d'une signature responsable.

LE CONSTITUTIONNEL

ORGANE DU DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES

E. GÉRIN, Rédacteur-en-Chef

NORMAND & GÉRIN, Éditeurs-Propriétaires

LE CONSTITUTIONNEL

SE PUBLIE :

Lundi, Mercredi et Vendredi.

ANNONCES :

ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE, premier Par ligne
Insertion. Brevier... \$ 0.08
Do Insertions subséquentes... 20.00
Une Colonne, pour 12 mois... 20.00
Do do 6 mois... 12.00
Do do 3 mois... 6.00
ÉDITION HEBDOMADAIRE, à forfait... 3.00
Toutes annonces sans conditions seront insérées jusqu'à contre-ordre à 5 et 20 s. la ligne. Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit.

Feuilleton du Constitutionnel

LES

AVENTURES de M. CHOUBLANC

(Suite.)

VIII

LE DANGER QU'ON COURT A DEMANDER SON CHEMIN LE SOIR

L'infortuné Choublanc marchait au hasard, la perte de sa bourse lui faisait faire de sérieuses réflexions sur le danger de se lier avec le premier venu, de lui confier ses affaires, et surtout de lui offrir de se rafraîchir. Il ne savait quel parti prendre ; un moment il avait eu l'envie de retourner au café où il avait si bien vécu, afin de demander si on y aurait pu trouver sa bourse ; mais la course était excessivement longue, il se faisait déjà tard, notre voyageur craint de s'égarer, et avec quatre sous dans sa poche pas moyen de se faire conduire en voiture.

Il est bon de dire aussi que notre Champenois n'avait pas une montre pour ressource. Comme dans sa jeunesse il en avait perdu trois de suite, il avait pris alors la résolution de n'en plus porter, ne trouvant pas de meilleur moyen pour ne plus la perdre. Mais comme un homme comme il faut ne peut pas dire : « Je n'ai point de montre, il en avait acheté une fort belle, qu'il laissait constamment accrochée chez lui au-dessus de sa cheminée, ce qui lui était fort peu commode lorsque dehors il voulait savoir l'heure ; mais alors il se consolait en se disant :

— C'est égal, au moins on me volera pas cette montre-là.

Par conséquent, en venant à Paris M. Choublanc n'avait pas manqué de laisser sa montre à sa cheminée.

— J'irai demain à ce café, pense notre voyageur ; mais quelque chose me dit que je n'y trouverai pas ma bourse. En attendant, où vais-je coucher, avec quatre sous dans ma poche car, décidément, je crois bien que c'est non volé ! Ce gredin m'a parlé de garnis où on loge pour un ou deux sous... à la corde. Je ne puis pas dire ces derniers mots sans frissonner ; il me semble toujours qu'on doit pendre les gens qu'on loge comme cela. Enfin, il faut voir de tout quand on vient à Paris ; d'ailleurs je n'ai pas d'autre ressource. Je ne veux pas coucher dans la rue on me ramasserait comme un vagabond. Ah ! Dieu ! si Éléonore apprenait dans quelle position je me trouve ; c'est pour le coup qu'elle prendrait ses grands airs et me dirait : « Allez, monsieur, vous n'êtes qu'un Choublanc ! » Mais je me garderai bien de lui conter mes mésaventures... quand je la retrouverai !... On mon épouse ! où êtes-vous ? Vous reposez douillettement sur un lit de plumes, quand votre mari ne sait pas où trouver un abri ! Et c'est pour vous voir, pour vous dénicher, que je me suis mis dans cette fâcheuse situation !... Ce misérable Ernest avait raison quand il disait que j'étais à mettre sous cloche !... Cù diable m'a-t-il dit qu'étaient ces hôtels à deux sous ? Ah ! rue Sainte-Marguerite, qui donne dans le faubourg Saint-Antoine. Il s'agit de trouver ça... Voilà une dame, demandons-lui mon chemin.

— Mille pardons, madame, le faubourg Saint-Antoine s'il vous plaît ? — Passez votre chemin, polisson, et ne me parlez pas... vous me prenez pour ce que je ne suis pas, entendez-vous ?

— Pardon encore une fois, madame, vous avez mal entendu apparemment. Je vous demande le faubourg Saint-Antoine.

— Si vous ne me laissez pas tranquille, j'appelle un sergent de ville... On connaît ces fines-les-là... Des hommes qui accostent le soir les femmes dans la rue... quelle peste !... on devrait museler ça comme des chiens.

— Choublanc reste cloué à sa place, et la dame s'éloigne continuant de le menacer.

— Il est donc défendu de demander son chemin le soir dans Paris ? dit le Champenois désolé ; mais alors, comment font les étrangers ?... Il n'est pas possible, cette femme avait mal aux dents. Ah ! voilà un particulier casquette, j'espère qu'il n'aura pas peur de moi.

— Monsieur, mille pardons... le faubourg Saint-Antoine, s'il vous plaît ? En suis-je encore éloigné ?

— De quoi de quoi... qu'est-ce que c'est... nous voulons encore nous amuser, à un âge respectable, nous voulons faire aller les amis... nous demandons un endroit quand nous sommes dedans ! mais c'est pas Bibi qui se laissera attraper... Connaissez-moi, mon ami ! tâche d'appréhender du plus nouveau. Bonsoir vieux comble !

Le particulier s'éloigne en poussant de gros rires.

— Pourquoi m'appelle-t-il vieux comble ? se dit Choublanc ; il paraît qu'il se nomme Bibi, lui !... il prétend que je veux le faire aller... On voit bien qu'il ne me connaît pas. Mais, j'y songe, il m'a dit que j'étais dedans... c'est-à-dire dans le faubourg Saint-Antoine ? alors il faut que je demande maintenant la rue Sainte-Marguerite. Mais en vérité, je n'ose plus aborder quel qu'un... ils vous reçoivent si durement ici !... A Troyes, on m'aurait déjà conduit dix fois où je veux aller.

M. Choublanc fait quelques pas incertain sur le parti qu'il doit prendre. Enfin, une espèce d'ouvrier pas, se à côté de lui en chantant

Qu'à mes créanciers je dois,
Tel souci n'est pas le mien ;
Que ma femme m'aperçoive,
Pourvu que je boive, boive, boive,
Pourvu que je boive bien !

— Voilà un homme qui n'engendre pas la mélancolie, se dit Choublanc ; il chante, par conséquent il est de bonne humeur, espérons qu'il ne me recevra pas mal ; voyons si je serai plus heureux cette fois.

Et sans remarquer que l'individu qui chante est dans un état d'ivresse qu'il fait chanceler à chaque pas, notre nouveau débarqué le rejoint et lui tape légèrement sur l'épaule en lui disant d'un ton bien poli :

Mille excuses de vous arrêter, monsieur ; mais pourriez-vous m'indiquer, dans ce quartier...

— L'ivrogne ne le laisse pas achever ; il s'écrie d'une voix enrouée :

— Tiens, c'est toi, Galochard !... l'avais dit que tu nous rejoindrás ce soir, là bas, au Bon Coin... chez triquet... pour écraser un grain... et t'es pas venu, faignant !... c'est pas bien de laisser comme ça les amis en suspens.

— Pardon, monsieur, mais en ce moment je crois que vous faites erreur.

— Comment ! je te fait horreur... A-t-on vu ce vieux lapin !... Ecoute, Galochard... c'est pas tout ça... un homme est un homme, n'est-ce pas ?... Je défie le plus malin d'aller à l'encontre de ça... Eh bien ! ce que j'estime dans un homme, vois-tu, c'est les sentiments... et la vertu... Estu de mon avis ?

— Entièrement, monsieur ; mais comme je ne suis pas le vieux lapin que vous croyez...

— Chut ! attends donc, laisse-moi arriver à mon point de départ... Alors on a des sentiments ou on n'en a pas... mais quand on dit une chose... c'est fini !... il n'y a pas de patron... il n'y a pas de femme... il n'y a pas... parce que... suivez-moi mon raisonnement... de deux choses... quatre Pour lors, tu avais promis de payer un litre aux amis ce soir, chez Triquet... Pourquoi que t'es pas venu ?... Enfin, c'est égal... tu vas le payer... nous le boirons à nous deux... ça revendra au même.

— Mais, s'il te plaît, monsieur, combien faut-il vous dire de fois que vous me prenez pour un autre ? Je n'ai jamais été le Galochard que vous croyez.

— Comment que vous dites ?... Tu n'est pas Galochard !... Alors qu'est-ce que vous êtes donc ?... Êtes-vous un ami, oui ou non ?

— Tu as une sainte Marguerite à fêter... j'en suis sûr... Tu as dit que tu étais un ami... alors tu as des sentiments... Tu vas payer le litre de Galochard ! Tu dis que tu ne me connais pas... eh bien ! nous ferons connaissance... Avec moi... pas un sournois... je hais les sournois... Je suis franc comme le vin pur, un ger luron, quoi !... Toi aussi ? tant mieux ! alors, tu vas payer un litre... ça y est-il ?... Ça y est.

— Eh ! non, monsieur, ça n'y est pas du tout ! Je vous demande mon chemin : si vous ne voulez pas me l'indiquer, lâchez-moi, et que cela finisse.

Le pauvre Choublanc, qui se repent de s'être adressé à un ivrogne, cherche à s'en dépêtrer ; mais celui-ci avait empoigné son homme par le bras, il ne voulait plus le lâcher ; il lui cria, en lui parlant dans le nez :

— Qu'est-ce à dire... tu renâcle pour payer un litre... et tu as dit que tu étais un ami ?...

— Je ne suis pas votre ami, monsieur, je ne vous connais pas, moi !

— Comment, tu ne me connais pas, et tu m'arrête quand je passe... tu voulais donc m'insulter alors ?

— Mais pas du tout, puisqu'au contraire je...

— Pas tant de raisons... paye-tu un litre... alors t'es un ami...

— Je suis dans l'impossibilité de payer la moindre chose... hélas ! j'ai trop payé aujourd'hui !

— Tu ne veux pas ?... alors tu t'es fiché de moi, et je te cogne...

— Mais permettez...

— Tiens, attrape ça !

— En disant ces mots, l'ivrogne lance un coup de poing dans l'estomac de Choublanc, qui, heureusement, se retourne et le reçoit dans le dos. L'indignation donne du courage à notre Champenois, il repousse vigoureusement son adversaire, qu'il n'a pas de peine à faire rouler sur le pavé mais malheureusement il y tombe avec lui, parce qu'il avait mis trop de laisser aller dans sa réponse.

— L'ivrogne cria comme un âne en continuant de lancer des coups de poing à tout hasard : Choublanc cherchait à se relever, mais pour cela il lui fallait retirer le pan de son pantalon des mains de son adversaire qui ne voulait pas le lâcher, la lutte se prolongeait, lorsque arriva enfin un jeune homme en blouse, qui à bien vite sépara les combattants, en disant :

— Eh bien ! qu'est-ce que c'est que cela ? on se roule sur le pavé... des hommes raisonnables !... Vous êtes donc gris tous les deux ? Allons, allons, que cela finisse bien vite ! ou je vais me fâcher aussi, moi !

— Non, monsieur, je vous certifie que je ne suis pas gris, dit Choublanc en se relevant ; aussi je vous remercie mille fois de m'avoir tiré des mains de cet ivrogne... que je ne connais pas... et qu'il s'est mis à me battre, parce que je lui avais demandé tout simplement mon chemin et très poliment.

— Pendant que Choublanc parlait, le nouveau venu l'examinait avec plus d'attention ; tout à coup il s'écria :

— Mais je ne me trompe pas... c'est monsieur qui était à l'heure à côté de moi sur un omnibus ? Monsieur qui arrive de Troyes, et qui voulait aller rue de Charité, rue Froidman, rue du Coq ?

— C'est bien moi-même... Ah ! je vous reconnais aussi, jeune homme. C'est vous que m'avez aidé à me placer, quand je me promenais à quatre pattes sur la voiture.

— Oui, monsieur, mais que faites-vous donc si tard dans le faubourg Saint-Antoine ? Vous connaissez donc du monde par ici ?

— Moi ? pas du tout... Ah ! jeune homme, si vous saviez tout ce qui m'est arrivé depuis ce matin, vous me plaindriez, car véritablement je suis en ce moment dans une position bien embarrassante.

— Vraiment ! eh bien ! si je puis vous aider à en sortir, me voilà, disposez de moi.

— Ah ! merci mille fois, vous êtes ma providence.

éloignons-nous de ce vilain ivrogne qui m'a battu.

— Oh ! il n'y a pas de danger, qu'il recommence. Voyez, il dort déjà.

— C'est ma foi vrai, il foitille !

— Et comme il ne faut pas, parce qu'il a l'air d'être fatigué, je vais à l'abri des voitures. Oh ! ce sera bientôt fait ! Si j'avais eu un lampion, je l'aurais posé près de lui, comme on a déjà fait en pareil cas, mais nous pourrions nous en passer.

Le jeune ouvrier prend l'ivrogne par les bras, le traîne tout contre une maison, puis revient à Choublanc, qui tâche de réparer un peu de désordre où l'a mis son pugilat en pleine rue, puis à son nouvel ami un reçu fort exact de ce qui lui est arrivé dans la journée ; n'oublissant ni la perte de sa tabatière, ni celle de sa bourse, ni son déjeuner dans un beau café de la rue de Rivoli.

L'ouvrier, qui l'a écouté avec attention, lui dit lorsqu'il a cessé de parler :

— Parbleu, monsieur, vous avez été volé, cela est clair comme le jour. Cet homme qui s'est attaché à vos pas est votre voleur, il a bien vu à qui il avait affaire. Malheureusement les grandes villes sont toujours abondamment fournies de ces messieurs qui passent leur temps à chercher des dupes et vivent à leurs dépens. Si celui-ci n'avait fait que manger et boire au café en vous faisant payer la carte, ce ne serait rien... mais vous prendre votre tabatière, votre bourse !

— Vous pensez que c'est le même qui a pris les deux objets ?

— J'en suis convaincu... qui avait de la barbe plein le visage...

— Justement... il m'a dit qu'il s'appelait Ernest.

— Oh ! les noms qu'ils se donnent ne signifient rien, ils en changent tous les jours. Sa figure ne m'était pas entièrement inconnue... il me semblait l'avoir déjà rencontré quelque part ; mais lorsqu'il s'est aperçu que j'examinais, il a aussitôt tourné la tête, et ma foi, je ne m'en suis plus occupé...

— Si vous aviez pu le connaître et savoir où il demeure...

— Où il demeure ? Est-ce que ces fous-là ont un logement ? Il couche aujourd'hui dans un quartier, demain dans un autre. A propos de cela, où comptez-vous coucher, vous monsieur ce soir ?

— Comme je ne possède que quatre sous, et que ce fous d'Ernest m'avait assuré que dans la rue Ste. Marguerite on trouvait à loger pour deux sous, je vous avoue que j'allais y chercher un gîte.

— Vous, monsieur loger dans un garni de la rue Sainte-Marguerite !... Vous ne savez donc pas ce que c'est que ces endroits-là !

— Je sais seulement qu'on y loge à la corde ou sans corde, à la volonté du locataire.

— Vous ne doutez pas par qui sont habités ces garnis ?

— Je ne me doute de rien du tout... Vous savez que j'arrive de Troyes, patrie des andouillettes, etc.

— Venez, monsieur, avec moi... nous ne sommes pas loin de la rue Sainte-Marguerite, je vais vous y conduire et vous faire voir des choses... qui vous ôteront l'envie de loger là.

— En vérité ! eh bien ! jeune Jacques, je m'abandonne à vous, soyez mon second guide ; le premier devait me piloter... à ce qu'il disait.

— Il s'est trompé de moi, il voulait dire : vous piller. A propos, monsieur, avez-vous une montre ?

— Non, pas sur moi.

— Tant mieux ? Vous n'avez plus de tabatière ?

— Hélas ! non.

— Tant mieux ! Plus d'argent ?

— Que vingt centimes !

— Tant mieux !

— Tant mieux ! tant mieux je ne suis pas de votre avis, moi.

— Comprenez donc que maintenant vous ne craignez plus d'être volé.

— Il est certain que c'est toujours une consolation.

— Ah ! avez-vous un mouchoir ?

— Oui, par exemple, j'ai encore mon mouchoir.

IX

UN TAPIS FRANC DE LA RUE SAINTE-MARGUERITE.

Tout en marchant à côté de notre provincial, Jacques lui dit :

— Vous savez, monsieur, qu'il existe à Paris une route de vagabonds, de gens sans aveu, des repris de justice, de forçats libérés... auxquels le séjour de cette ville est défendu, et qui bravant les lois de la police, y reviennent constamment dans l'espoir d'y commettre de nouveaux crimes...

— Vous me faites frémir, jeune homme...

— Mon Dieu, monsieur, ceci n'est malheureusement que trop commun ! A Londres, il paraît que c'est dans la Cité que ce vilain monde se réfugie... Chaque grande ville a ses mauvais quartiers, ses rues abandonnées à certaine classe... je ne dirai pas de la société, mais de l'écume de la société.

— Enfin... puisqu'il faut que ce soit ainsi... Le pot-au-feu a bien aussi son écume... ce qui n'empêche pas que le bouillon soit une excellente chose... Continuez, mon cher ami, me permettez-vous ce titre, jeune Jacques ?

— Monsieur, c'est beaucoup d'honneur que vous me faites ; mais permettez-moi de vous dire que vous le prodiguez un peu légèrement, car enfin, vous me connaissez à peine. Et avant de nommer un homme son ami, il me semble, à moi qu'il faut savoir ce qu'il est, ce qu'il fait, et s'il est digne de notre amitié.

— Jeune ébéniste, vous parlez comme *Socrate* ; si vous aviez vécu de son temps, vous auriez été un des sages de la Grèce. Moi, je dois en faire l'aveu, j'ai trop de laisser-aller, trop de confiance peut-être, mais je n'ai jamais pu me corriger de cela...

— Monsieur, si c'est un défaut, on ne le trouve jamais chez les gens de mauvaise foi ! Pour en revenir à ces affreux garnis où vous avez l'intention d'aller... vous vous seriez trouvé dans la société des ces messieurs que je vous ai cités tout à l'heure.

— On m'aurait encore volé quelque chose, probablement !

— Il se passe dans ces endroits là des crimes bien plus effroyants parfois ceux que l'on représente à l'*Opéra* à la *Porte-Saint-Martin*. Il y avait autrefois à Paris un endroit appelé la *Souricière*, il était placé au centre des halles ; c'était le plus fameux bouge de Paris, rendez-vous ordinaire des voleurs, voleuses, filles de mauvaise vie et tout ce qu'il y avait de plus ignoble dans la ville. La *Souricière* avait une telle réputation, que des étrangers, des hommes distingués de la capitale ne craignaient pas quelquefois de s'y aventurer, curieux de voir ce hideux tableau. Il y avait aussi, rue Saint-Honoré, près du café de la Régence, une maison de jeu, connue sous le nom d'*Hôtel d'Angleterre*, qui rivalisait de réputation avec la *Souricière*. Cependant l'*Hôtel d'Angleterre* était l'endroit où l'on se réunissait pour jouer le jeu de la roulette, et c'était là que se passaient les plus grandes parties de jeu. Les joueurs étaient tous des gens de bien, et les parties étaient très honnêtes.

— Comme je ne possède que quatre sous, et que ce fous d'Ernest m'avait assuré que dans la rue Ste. Marguerite on trouvait à loger pour deux sous, je vous avoue que j'allais y chercher un gîte.

— Vous, monsieur loger dans un garni de la rue Sainte-Marguerite !... Vous ne savez donc pas ce que c'est que ces endroits-là !

— Je sais seulement qu'on y loge à la corde ou sans corde, à la volonté du locataire.

— Vous ne doutez pas par qui sont habités ces garnis ?

— Je ne me doute de rien du tout... Vous savez que j'arrive de Troyes, patrie des andouillettes, etc.

— Venez, monsieur, avec moi... nous ne sommes pas loin de la rue Sainte-Marguerite, je vais vous y conduire et vous faire voir des choses... qui vous ôteront l'envie de loger là.

— En vérité ! eh bien ! jeune Jacques, je m'abandonne à vous, soyez mon second guide ; le premier devait me piloter... à ce qu'il disait.

— Il s'est trompé de moi, il voulait dire : vous piller. A propos, monsieur, avez-vous une montre ?

— Non, pas sur moi.

— Tant mieux ? Vous n'avez plus de tabatière ?

— Hélas ! non.

— Tant mieux ! Plus d'argent ?

— Que vingt centimes !

— Tant mieux !

— Tant mieux ! tant mieux je ne suis pas de votre avis, moi.

— Comprenez donc que maintenant vous ne craignez plus d'être volé.

— Il est certain que c'est toujours une consolation.

— Ah ! avez-vous un mouchoir ?

— Oui, par exemple, j'ai encore mon mouchoir.

— Un négociant retiré, qui se piquait de protéger les arts, depuis qu'il avait vendu son fonds, avait demandé à un sculpteur : *Atis écrasant Polyphème*.

L'artiste, occupé à d'autres travaux, avait négligé son client, et pendant longtemps, tâté de gagner du temps et de faire prendre patience au brave homme qui, chaque jour, venait voir où en était son groupe.

Un jour enfin, à bout de transposition, il prit le bourgeois par la main, et le menant dans un coin de son atelier où un bloc de terre glaise trempait dans un seau d'eau :

— Eh bien, le voilà votre groupe. Êtes-vous content ?

Le bourgeois, interloqué, regarda tout à tour l'artiste et le bloc de glaise.

— Mais fit-il à la fin, je ne vois pas Polyphème ?

— Polyphème ? répondit le sculpteur avec aboiement, mais il est sous le rocher. Ça c'est le rocher, et Polyphème est dessous, puisqu'il est écrasé !

— C'est juste répondit le passementier, qui considéra avec un certain respect le bloc de glaise qualifié de rocher ; mais, reprenant avec une certaine hésitation, comme quelqu'un qui craint de lâcher une sottise, mais où est donc Atis ?

— Atis ? Est-ce que vous croyez qu'il sera resté là après avoir fait le coup.

Le bourgeois s'enfuit effrayé.

— Un médecin nous racontait une assez bonne histoire.

Quelques jours après l'exécution du docteur Lapommeraye, il rencontre un paysan qu'il avait vu une ou deux fois à la campagne.

— Ah ! que je suis donc heureux de vous voir ! s'écrie le paysan, en s'élançant vers lui.

— Pourquoi donc, mon garçon ?

— Je ne sais pas, monsieur ; et depuis que j'ai appris qu'on venait de rogner un médecin, je ne cessais de me dire, en pensant à vous : Pourvu que ça ne soit pas ce bon docteur !

— ORIGINALITÉ Dans la chaleur de la lutte présidentielle, deux citoyens de St. Albans avaient parié, l'un pour Grant et l'autre pour Greeley, le perdant devait promettre le gagnant en promette par toute la ville. Voici comment, L'Avenir National, raconte l'exécution de ce singulier pari :

La gageure dont nous parlons dans notre dernier numéro n'était pas une faible. Au moment où nous écrivons ces lignes nous voyons passer sous notre fénel le champion victorieux, Mr. Pierce, mené triomphalement par les rues dans une brouette que conduit Mr. Kingsley. Ce dernier qui avait parié pour Mr. Greeley est affublé d'un costume agreste qui représente le sage de Chappaqua ; chapeau gris, barbe et cheveux blancs, habit jaune bourré de numéros de la Tribune, rien n'y manque. La musique marche en tête, puis vient un détachement de la milice, précédant immédiatement l'exotrique véhicule. Mr. Pierce est coiffé d'un chapeau noir et fume son cigare aussi stoïquement que si c'était le général Grant en personne, tandis que Kingsley dans son grotesque attirail pousse sa brouette avec le plus grand sang-froid du monde, absolument comme s'il s'agissait de porter des légumes au marché. Il est impossible d'y mettre une meilleure volonté.

Ce triomphe original a attiré dans la ville des milliers de personnes qui saluent d'un immense hurra le départ du cortège et s'acheminent de chaque côté des rues pour voir le défilé. Le beau sexe est largement et bien représenté dans cette multitude.

Assurément ce n'est pas nous qui dirons que le grand peuple utilitaire n'a pas comme les autres ses moments de joyeuse folie.

— Un habitué de la police correctionnelle comparaisait devant le tribunal. Le président. — C'est encore vous !

Le prévenu. — Ah ! mon président, c'est un mot de reproche.

— Combien avez-vous déjà subi de condamnations ?

— Mon président, avec celle que vous allez m'accorder, ça fera vingt-sept.

— Une famille s'en va au théâtre voir une pièce à succès de larmes, Mme*** emmène au spectacle sa petite fille, âgée de 10 ans.

Une scène arrive où tout le moude a les yeux humides. La petite fille seule reste impassible.

— Eh bien ! lui demanda son père, — cela ne te fait donc rien ? Tu es donc bien insensible que toi seule ne pleures pas ?

— J'ai pleuré : j'ai pas de mouchoir, — répond gravement l'enfant.

UNE VEUVE BONNE A PRENDRE.—Il y a une veuve en Angleterre à laquelle son mari laisse un revenu annuel de \$250,000 par année ; elle n'a que 24 ans elle n'a pas d'enfant. Avis aux intéressés.

LE CONSTITUTIONNEL.

TROIS-RIVIÈRES, 11 DÉCEMBRE 1872.

Dépêche Spéciale au Constitutionnel.

Ottawa 4 déc.

L'honorable M. Morris juge en chef le Manitoba a été nommé Lieutenant-Gouverneur pour cette province et les territoires du Nord-Ouest.

L'ouverture du Chemin de Fer Canada Central jusqu'à Renfrew a lieu aujourd'hui.

Sir Francis Hincks l'hon. M. Pope et grand nombre de citoyens influents y assistent et l'exploration du canal de la Rivière Verte a été terminée le 23 novembre dernier.

La trace entre Moncton et Shediac est celle qui est recommandée par les ingénieurs. On suppose que la présence de Sir Hugh Allen, hon. Jos. Carling, l'hon. Grant, Smith, S. J. Gibbs, l'hon. J. J. Abbott et autres membres ayant des intérêts dans le chemin du Pacifique, a pour but une solution des difficultés existantes entre les deux compagnies tenant des chartes pour la construction du chemin.

Québec 5 Décembre 1872. Tous les items du Budget, depuis le numéro 46 jusqu'au numéro 124 ont été votés hier en comité général.

Dans la soirée, tous les membres étaient au Théâtre pour assister à la représentation du Vaudeville de M. Mercand, M. P. P. cette représentation a eu un grand succès.

M. Taschereau a reçu hier et aujourd'hui un grand nombre de visiteurs distingués qui lui ont souhaité un heureux voyage.

Le comité des privilèges et élections a terminé aujourd'hui son enquête sur M. Cauchon.

Le comité se borne à faire rapport à la chambre de tous les témoignages.

M. Joly a donné avis qu'il ferait motion lundi, pour que le siège de M. Cauchon, soit déclaré vacant.

À commencement de la séance M. Chénouveau a donné avis qu'il présenterait un bill pour amender l'acte concernant la vente et l'administration des bois et forêts, aussi que le gouvernement proposerait des résolutions pour se faire autoriser à acheter l'asile de Beauport, conformément aux conditions du contrat de l'an dernier.

Dans la discussion des dépenses du département des terres, hier, M. Malhot s'est élevé fortement contre le chemin du Lac St. Jean et contre les sommes extravagantes qu'il a coûtées à la province. M. Malhot soutient que la communication naturelle avec le Lac St. Jean est par le St. Maurice et la Rivière Croche.

Ottawa 6 Décembre, 1872.

E. J. Brydges, Esq., est en ville. Le Conseil Privé a eu une longue réunion hier. La question de la confection du chemin de fer du Pacifique étant sans considération. On espère généralement ici qu'en en viendra à des arrangements satisfaisants pour les parties particulièrement intéressées et pour le public, dit de l'est. Le sénat, Sir Hugh Allen, qu'à l'ouverture du chemin de fer Central du Canada, c'est son intention de se consacrer au développement des affaires canadiennes. Il déclare aussi que c'est son but de construire le chemin de fer canadien du Pacifique depuis l'île de Vancouver jusqu'à Montréal.

Aucune nouvelle politique importante. On traverse la rivière en voiture et les affaires commencent à prendre un aspect animé. Temps beau et clair.

Omnis homo mendax.

Tout homme se trompe, nous dit le prophète Royal, depuis Adam dans le Paradis Terrestre, jusqu'à l'Évêque Bourget dans les colonnes du *Nouveau-Monde*. C'est la suite de la tache originelle; notre premier père en a menti à Dieu lui-même, lors que pour excuser sa faute il lui dit: "Celle que vous m'avez donnée pour compagnie m'a trompé." C'était une fausse excuse, et Dieu lui a puni, lui, et toute sa postérité. L'Évêque Bourget savait qu'il existe des décrets sur l'Université Laval qui ne lui permettent pas d'avoir une autre Université à Montréal avant la révocation de ces décrets, et cependant il écrivait dernièrement à Messieurs les Rédacteurs du *Nouveau-Monde*:

"Montréal, le 22 Nov. 1872.

"Messieurs, "Je vous prie de publier une lettre que j'avais l'honneur d'adresser hier à Mgr. l'Archevêque de Québec au sujet d'une Université, pour les Catholiques, à Montréal, et dont vous recevrez une copie avec la présente.

"Mon intention principale, en écrivant cette lettre et en la rendant publique, est de donner connaissance d'un document que j'ai entre les mains et qui atteste que les Catholiques qui voteront pour une Université à Montréal ne violent pas les décrets du St. Siège; et que non seulement on peut, mais que l'on doit, dans les circonstances présentes, prendre des moyens honnêtes, pour procurer à notre ville un établissement dont elle ne peut plus se passer."

Alors l'Archevêque de Québec demande à Rome: "Les décrets sur l'Université Laval sont-ils révoqués?" et Son Éminence le Cardinal Bernabé lui répond, "Non." Cependant l'Évêque de Montréal dit: "Un document que j'ai en mains atteste que les catholiques qui voteront pour une Université à Montréal ne violent pas les décrets du St. Siège."

Et ce n'est pas cela.

L'Archevêque de Québec demande aussi: "L'Évêque Bourget peut-il se dresser au Parlement avant la révocation formelle?" Et Son Éminence le Cardinal Bernabé lui répond: "Non."

Et cependant l'Évêque de Montréal dit: "Non seulement on peut mais on doit, dans les circonstances présentes, prendre des moyens honnêtes, pour procurer à notre ville un établissement dont elle ne peut plus se passer."

Et ce n'est pas cela.

Les éphémères du *Nouveau-Monde* prétendent contre le gallicanisme et cependant ils se montrent les plus galliciens de la presse canadienne. Le père Braun voulant faire croire que l'Archevêque de Québec et l'Université Laval sont entachés de gallicanisme, disait naguère dans l'église de Notre-Dame de Montréal, le 23 novembre, *Je suis gallicien, je suis gallicien, je suis gallicien*. Et c'était vrai, il devait être ainsi, sans le savoir, le trop plein de son cœur gallicien. Le *Journal des Trois-Rivières*, dit aussi, il n'appartient à personne de juger de l'opportunité des décisions de Rome, et cependant dans sa feuille de lundi dernier et dans celle d'hier encore, tout en publiant les réponses de Son Éminence le Cardinal Bernabé, il ajoute qu'il n'est pas opportun de s'y soumettre de suite et qu'il attend les explications promises. Mais le *Nouveau-Monde* va plus loin, car il dit dans sa feuille du 29 ult. "Que les législateurs Canadiens ne laissent les évêques discuter entre eux l'interprétation des décrets. Ce qu'ils ont à faire c'est de rendre justice au Bill et de voter l'Université." Nest-ce pas là le comble de l'insubordination à l'autorité légitime et le gallicanisme et le libéralisme tels que définis par le père Braun. Si ce n'est pas cela, il faudrait conclure que le père Braun n'a pas dit la vérité. Mais il le comprenait bien et il s'est jugé lui-même, ainsi que tous ceux qui marchent sur ses traces, en prononçant les doctrines du *Nouveau-Monde*.

Nous voyons depuis avec plaisir, dans le dernier No. du *Nouveau-Monde* que nous venons de recevoir, une lettre de Mgr. l'Évêque de Montréal, que nous reproduisons plus bas, par laquelle Sa Grandeur déclare qu'elle s'empresse de se conformer au télégramme venu de Rome, concernant l'Université Catholique projetée, à Montréal, et qu'il faut suspendre tout procédé à cet égard auprès de la Législature. Nous sommes heureux d'apprendre que cette affaire prend ainsi une meilleure tournure et que Sa Grandeur n'interprète pas à la façon du *Journal des Trois-Rivières* les réponses de Son Éminence le Cardinal Bernabé, lui qui dans sa feuille d'hier, cherche encore un subterfuge pour éluder le sens qu'elles comportent naturellement, pour leur en donner un autre, que ne reconnaît pas Mgr. de Montréal.

Cette lettre confirme donc la vérité de ce que nous avons dit et démontre de plus que Mgr. de Montréal ne veut pas avoir recours aux faux-fuyants suggérés par le *Nouveau-Monde* et le *Journal des Trois-Rivières*. Sa Grandeur s'en tient formellement et sans détour à son principe, *Roma locuta est, causa finita est*, Rome a parlé, la cause est terminée, et si plus tard elle revient sur le tapis, ce ne sera plus le même, elle aura changé de forme et de fond, c'est-à-dire, qu'on aura obtenu du St. Siège une permission qu'on n'avait pas.

Montréal, le 23 Novembre 1872.

Mon Révé. Père, Je m'empresse de vous informer que, conformément au télégramme venu de Rome, concernant l'Université Catholique projetée à Montréal il faut suspendre jusqu'à plus amples informations de la S. C. de la Propagande, tous procédés auprès de la Législature.

Je ne fais un devoir de me soumettre moi-même à cette injonction et d'invoquer les autres, sortant eux sur qui j'ai quel que autorité, à en faire autant. Il est si doux et en même temps si glorieux d'obéir à tous les Supérieurs et principalement à la première autorité qui soit sur la terre, savoir, celle du St. Siège, et cela au premier signal de sa volonté.

Vous pourrez faire tel usage qu'il vous plaira de la présente, et la publier au besoin, afin que tous ceux qui nous ont concédés dans notre projet puissent être au plus tôt informés de cette détermination et se désister comme nous de tous procédés ultérieurs auprès des Chambres et autres.

Je dois en même temps vous faire observer que Mgr. l'Archevêque de Québec partant pour Rome, afin d'y traiter, entre autres affaires, celle de l'Université projetée à Montréal, la question change de terrain; et que c'est une raison de plus pour suspendre les opérations commencées auprès de la Législature.

Veuillez bien me croire, Mon Révé. Père, Votre tout dévoué serviteur, + Ig. EV. DE MONTRÉAL. REVD P. LOPISTO, Recteur du Collège St. Marie.

Le *Journal des Trois-Rivières* attire l'attention de ses lecteurs sur le discours prononcé en Chambre par M. X. A. Trudel, député de Champlain en faveur du double mandat, nous n'en faisons pas moins sur le vote qu'il a donné sur cette question. Nous pensons que d'autres députés auront aussi bientôt à rejeter leurs votes de l'année dernière de cette année encore contre l'abolition du double-mandat. Il est bon au moins d'en pas les oublier.

Oa est a vérité ?

Encore une contradiction de principes sur un point très-important, entre le *Nouveau-Monde* et le *Journal des Trois-Rivières*. On sait que ce dernier soutient depuis longtemps et avec un acharnement digne d'une médaille les souscriptions municipales pour venir en aide à la construction d'un chemin de fer ou pour assurer le succès d'une entreprise d'une nature publique, sont *illégitimes* et que tout règlement voté par la majorité des contribuables ou même adopté à l'unanimité et ensuite sanctionné par le Conseil, est immoral, et qu'il tient, tellement à cette prétention qu'il en parle même lorsqu'il n'en est pas question, afin de prendre tous les moyens de faire prévaloir ses idées *orthodoxes* à ce sujet. Tous deux se donnent comme organes des bons principes et cependant tous deux enviennent cette question d'une manière tout-à-fait contradictoire. C'est une preuve de plus qu'il ne faut considérer ni l'un ni l'autre comme infallible.

Le *Nouveau-Monde* de mercredi dernier parlant d'un règlement passé par la cité de Montréal pour la souscription d'un million de piastres en faveur de la compagnie du chemin de fer de colonisation du nord de Montréal, tombe directement dans nos ruses à l'égard de la légitimité de ces ceteris municipaux volontairement accordés par la majorité des contribuables d'une municipalité intéressée dans ces sortes d'entreprises, et nous extrayons une partie de son article sur le sujet afin de mettre ce qu'il en dit en regard des prétentions insoutenables du *Journal des Trois-Rivières*, et de lui fournir l'occasion de le combattre ou de l'admettre. Voici ce que nous lisons dans le *Nouveau-Monde* à l'occasion de l'opposition que quelques intéressés suscitent à l'adoption de ce règlement et du bill présenté pour régler ces difficultés:

"Tous nos lecteurs sont familiers avec ce qui s'est passé à Montréal à propos du règlement du million, et avec le caractère de l'opposition violente qui a été faite à la mesure au Conseil de Ville.

"Quand la majorité ont enfin adopté le règlement et que les opposants eurent reconnu que la population se prononçait en sa faveur, ils essayèrent d'empêcher le vote par des chicanes légales, et vainement même sur ce terrain, ils durent à leur grand regret, se résigner à se soumettre à une immense majorité et le livre d'actions signé par son honneur le Maire.

"Il semble que tout eût dû s'arrêter là. Il n'en fut rien cependant, et M. Molson, suivi de quelques autres, se mit en tête d'attaquer le règlement devant les tribunaux pour des motifs jugés futiles par de hautes autorités légales.

"Il paraît bien clair aujourd'hui que l'unique but des poursuivants est d'embarrasser la compagnie et de la mettre dans l'impossibilité de conduire à bonne fin son entreprise.

"Il s'agit donc pour la Législature de déterminer si elle donnera la main à de pareils projets et si elle laissera étouffer une œuvre à laquelle elle a prodigué des encouragements parce qu'elle la croyait destinée à produire le plus grand bien pour la province.

"Cependant, cette raison ne serait point suffisante pour justifier la législature d'intervenir dans des causes pendantes, s'il y avait réellement dans le règlement ou son adoption des irrégularités graves.

"Mais tel n'est pas le cas, et de très-hautes autorités légales ont déclaré qu'il n'existe aucune telle irrégularité, et deux juges, par des décisions intermédiaires, ont jugé que les poursuivants, eux, procédaient d'une manière irrégulière, puis qu'ils n'ont pas préalablement obtenu le *fiat* du procureur-général.

"D'un autre côté, on ne peut alléguer que la compagnie essaie d'enlever aux poursuivants un droit acquis, au contraire, tout le droit se trouve du côté de la compagnie qui l'a acquis par le vote quasi unanime des citoyens, et ce qu'elle demande au Parlement, c'est de protéger ce droit contre des attaques injustifiables dictées par un esprit d'opposition déraisonnable.

"Toute la question se réduit à ceci: la ratification par les citoyens et la signature par le Maire du règlement, du million, a constitué pour la compagnie du chemin de colonisation un droit légitime. Cependant, à raison d'oppositions futiles, elle se trouve privée de l'exercice et de la jouissance de ce droit et elle demande à la Législature de lui rendre sa liberté d'action.

"Celle-ci peut-elle légitimement lui refuser son secours ?

"Nous croyons que non."

Nous laissons ces extraits du *Nouveau-Monde*, sans commentaires, pour aujourd'hui, il nous semble qu'ils sont assez concluants pour faire comprendre à chacun que ce n'est pas la minorité qui doit

guider la majorité, mais que cette dernière, en se conformant à la loi, peut légitimement imposer sa décision à la minorité récalcitrante et que cette décision est alors la voix du peuple, qui est la voix de Dieu. *Vox populi, vox Dei.*

Les Canadiens aux États-Unis.

M. le Rédacteur,

Au nom de mes nombreux compatriotes des États-Unis, je prends la parole pour remercier et applaudir l'honorable membre de la Chambre Locale de la Province de Québec qui a si judicieusement fait ressortir, il y a quelque temps, l'avantage incontestable que trouverait le pays en facilitant aux canadiens émigrés, les moyens de s'y établir. Cela en faisant tout simplement participer les Canadiens aux avantages offerts par le gouvernement aux pe et en leur faisant connaître ces avantages par le moyen de la publicité, sur tout le territoire de l'Union.

Au Canada il faut que l'on se rappelle ceci. C'est que si la misère, la perspective attrayante d'un peu d'aisance et de bien-être ou même le besoin de voyage et de déplacement qui est pour ainsi dire inséparable du canadien—si tous ces motifs, dis-je, contribuent à dépeupler la patrie et à faire s'exiler de gaité de cœur ces gens sous un ciel étranger, ces causes différentes qui poussent à l'émigration ne sont pas d'éternelle durée. Au bout de quelques années, par la force des choses, une réaction s'opère, et beaucoup, pauvres ou riches, s'aperçoivent de la vérité des paroles du célèbre tribun: que l'on n'emporte pas la patrie à la semelle de ses souliers.

Donc beaucoup de Canadiens désiraient retourner au pays natal, qui, chez tous les peuples du monde, malgré certaines théories, est toujours le pays de prédilection. Un bon nombre de ces Canadiens, par un travail heureux et assidu, sont en possession de quelques milliers ou de quelques centaines de piastres, qu'ils ont amassés avec l'intention d'acheter une terre, de s'établir en, on doit le reconnaître, beaucoup viennent aux États-Unis avec cette idée fixe. Ces émigrés ne demanderaient pas mieux que de retourner au Canada pour le sauver leur est toujours cher. Mais là se trouve un obstacle.

C'est que d'abord ils ne sont pas assez riches pour acheter des terres d'un prix élevé, et qu'ensuite, loin de leur être favorable le gouvernement canadien, tourne toute sa sollicitude vers l'émigration européenne qu'il cherche à attirer à grands frais, faisant des magnifiques offres aux cultivateurs d'outre-mer, tandis qu'il ne fait pas l'avance d'un iota à ses nationaux, aux 700,000 canadiens émigrés aux États-Unis, dont plusieurs milliers de familles, cela est certain, regardent avec plaisir le sol natal si on leur faisait de pareilles offres. En ayant soin toutefois de leurs faire connaître les dispositions du gouvernement par la publicité des journaux et par la distribution d'une brochure du genre de celle écrite par M. Archambault brochure si bien répandue en Europe, pour attirer les émigrants, et si peu connue des Canadiens des États-Unis.

D'après notre avis et celui plus sérieux de gens compétents en cette matière, nous sommes bien convaincus que le gouvernement canadien fait fausse route en dépendant du temps et de l'argent pour obtenir quelques centaines de dollars et d'Alsaciens dans le pays, tandis qu'il néglige les milliers de nationaux qui attendent à ses portes, ne demanderaient pas mieux que de profiter d'offres semblables à celles faites aux émigrants d'Europe.

Les Canadiens sont enfants du pays et acclimatés, tandis que les Européens habitués à une température plus douce auront beaucoup de peine à se faire à notre long hiver... S'il s'y font, et il est même probable, suivant l'opinion d'un journal de la nouvelle Orléans le "Méschacé" qu'ils ne feront pas un long séjour dans notre pays, que dans sa vivacité d'ércole ce journal traite de Sibérie américaine.

Donc je conclus que le Canada ne ferait que suivre la voix de l'équité et du progrès en facilitant à ses enfants émigrés les premiers débuts d'un établissement sur le sol natal, que beaucoup désirent et attendent. Le gouvernement fait des dépenses et des efforts stériles pour attirer dans le Bas-Canada quelques familles européennes. Des milliers de Canadiens franchiraient aussitôt la frontière si on leur offrait les mêmes avantages, et de plus beaucoup seraient prêts à payer le pays de sommes plus ou moins fortes amassées aux États-Unis.

Votre Obs. Serviteur,

E. NOEL.

North Adams, Mass. E. U.

Le 3 Décembre 1872.

Mariage de M. Henri Rochefort.

Nous empruntons à l'*Éclair* et au *Figaro* les renseignements suivants sur le mariage de Henri Rochefort qui a voulu légitimer ses enfants avant la mort de la femme avec laquelle il avait vécu pendant plusieurs années.

À huit heures et demie, un agent de police en bourgeois, portant le ruban de la Légion d'honneur, est descendu d'une voiture dite de grand remise devant la prison Saint-Pierre, il venait chercher Rochefort.

À huit heures quelques instants, ils sortirent ensemble, l'agent précédant Rochefort et le laissant ensuite s'asseoir à droit dans la voiture. L'ancien rédacteur en chef du *Mot d'Ordre*, vêtu en noir sous un pardessus bleu foncé, paraissait très souffrant et très ému. Ses cheveux grisonnaient, sa taille était légèrement courbée.

Henri Rochefort, levé dès 6 heures du

matin, avait eu une longue conférence avec l'abbé Follet.

Aussitôt que Rochefort eut pris place dans la voiture, les chevaux partirent au grand trot et gagnèrent le couvent des Dames-Augustines par la rue Saint-Pierre, l'avenue de Paris et la rue des Chantiers.

Dans une autre voiture fermée qui suivait la première se tenaient MM. Blavier et Choret et deux agents en bourgeois. Sur le parcours, quelques sergents de ville échelonnés, veillant au maintien de l'ordre.

À cette heure matinale, il n'y avait que de rares curieux. Un groupe assez épais composé surtout de femmes du quartier, se tenait près de la porte du couvent.

À l'arrivée des voitures, la porte cochère s'ouvrit et le cortège entra dans la maison.

Arrivé près du lit de Mlle Renaud, Rochefort est en proie à une très vive émotion, ses yeux sont mouillés de larmes, il s'embrasse affectueusement celle qui va porter son nom.

Il a été convenu que Rochefort resterait seul avec la malade jusqu'à l'heure fixée pour la cérémonie.

À neuf heures un quart, arrivée de M. Rameau, maire de Versailles et du préposé aux mariages.

On le conduisit dans la chambre de la malade.

Il entra suivi des témoins. Bientôt se présentèrent aussi M. l'abbé Bourgeois, curé de Saint-Louis, qui doit officier, M. l'abbé Follet et le docteur Bérigny, médecin de la prison.

Pour observer la loi, on ouvre les portes de la chambre.

Le préposé donne lecture de l'acte de mariage.

Après les formalités légales vient l'accomplissement du mariage religieux.

Absent pendant quelques minutes, l'abbé Bourgeois revient couvert des vêtements de son sacerdoce; il prend place, les dos tournés aux fenêtres, devant une table transformée en autel; sur cette table, couverte d'une draperie, sont disposés un christ, un bénédicteur et deux flambeaux.

Le ministre de Dieu lit à haute voix les prières liturgiques de la bénédiction nuptiale; elles sont écoutées avec un respect que ne vient troubler aucun bruit du dehors.

La cérémonie terminée, tout le monde se retire, et Rochefort et sa femme restent seuls une demi-heure.

En sortant, Rochefort tremble et déchire convulsivement son gant.

À onze heures et demie, il remonte en voiture et retourne à la prison où l'accompagne M. l'abbé Follet.

De retour à la prison Saint Pierre, Henri Rochefort prend un léger repas et reste seul dans sa cellule. À 3 heures, l'annuaire des prisonniers vient lui renouveler ses remerciements pour le splendide souvenir que Mme Rochefort lui a laissé en reconnaissance de ses bons services: une tête de Christ de l'école italienne devant laquelle François-Victor Hugo n'a pu s'empêcher de s'écrier:

"C'est un caducée princier!"

Le tableau porte la signature d'un élève de Paul Véronèse.

En vertu des instructions précises données par le ministre de l'intérieur, le prisonnier devait quitter Versailles le jour même. M. Victor Lefranc avait chargé de l'exécution de cet ordre le fonctionnaire auquel est confié le transport des prisonniers.

Le soir, à 8 heures, le condamné a été extrait de sa cellule et conduit au chemin de fer pour être transporté au lieu de sa détention. Les agents qui l'avaient amené l'escortent jusqu'à St. Martin-de-Ré.

FAITS DIVERS

—Mon frère me racontait ce matin une triste histoire. Pendant la siège de Paris, il rencontra un nommé B... dont l'appétit était proverbial. Il avait dû employer des moyens énergiques pour ne pas souffrir plus que les autres; il avait institué un restaurant sur une grande échelle. Il emmena mon frère dîner chez lui; soupe excellente, filets, —langue braisée, —pâté chaud, —tout exquis. Quand on eût dîné, il demanda à mon frère:

—Qu'avez-vous mangé ?

—Beaucoup de très-bonnes choses.

—Tout de cheval. Il n'y a que les fers que je n'ai pu encore faire manger aux Parisiens; —les brides ne sont pas mises dans la soupe.

Le fond de l'industrie de B... était le pâté de cheval; il avait enrôlé deux des premiers chefs de Paris, et faisait d'excellentes affaires, dont la meilleure était de manger à son appétit.

Des débris, des reliques, des restes de cuisine, il nourrissait et régalaient les prêtres de son quartier.

Un moment il fut menacé dans son exploitation. Il envoya quelques patés aux membres influents de la Commune, et on le laissa tranquille.

Mais, quand entra l'armée de Versailles, des voistes qui n'avaient eu que des débris de patés, et auraient préféré des patés entiers, le dénoncèrent comme démagogue forcené; il n'était que baviard. On vint le prendre devant les fourneaux et on le fusilla dans la rue.

ALPHONSE KARR.

—Le passant qui, à Marseille, gravit cette rampe appelée la rue des Petits Pères, peut remarquer, à droite en montant, une maison de modeste apparence, sans signe commémoratif, qui porte le No 40. C'est là que le 16 avril 1797 est venu au monde M. Adolphe Thiers aujourd'hui président de la République française, et sans contredit un des hommes les plus remarquables de son siècle.

Henri Rochefort, levé dès 6 heures du

Nous lisons dans "l'Univers."

Le "Times" trace un tableau effrayant des inondations qui désolent l'Italie. L'habitant des plaines de Mantoue de Rovigo, de Ferrare et de modène sait qu'il a pour ainsi dire une mer suspendue au-dessus de sa tête que le cour de chaque rivière et de chaque canal est non seulement au niveau avec le toit de sa maison, mais encore dans certains cas avec le clocher de l'église paroissiale, et que la simple crevasse d'une digue ou le débord de l'énorme masse liquide suffirait à provoquer une catastrophe. L'Italie semble être cette année sous le coup d'un désastre sans précédents. Les eaux se sont élevées à des hauteurs inconnues. Les deux tiers de la province de Mantoue et un tiers de celle de Ferrare ont été submergés.

Plus de 20,000 familles sont sans abri.

De vastes étendues de sol sont transformées en lacs, à la surface desquels on distingue la pointe des arbres, le sommet des toits, et les cadavres flottants des animaux domestiques. Granges, fermes, si solidement bâties qu'elles ont résisté à de nombreux inondations, n'ont pu résister à la violence de ce déluge.

Un grand nombre d'êtres humains ont péri, et la condition des survivants n'est guère moins à déplorer. Le bétail attaché aux flots se meurt faute de fourrage. La moisson engrangée, les champs empiétreés tout est perdu. La plus riche des plaines n'y a à peine un mois, est devenue un marais affreux, destiné à garder pendant de longues années les eaux, puis de la destruction. Et les ravages ne sont pas limités sur les bords des rivières; partout les rivières se répandent hors de leur lit; les eaux couvrent la Péninsule.

Cela dit, le "Times" s'étonne que la "Civilisation" ait vu dans cette catastrophe un de ces signes terribles par lesquels Dieu annonce aux hommes que l'abandon de leurs péchés a lassé sa patience et sa justice. Pour lui, le Dieu qui, selon l'expression de Pascal, confond la nature, est simplement un horloger incapable de rien changer à la montre douée de mouvement par l'industrie de ses mains.

Les "Times" ferré à glace sur une foule de questions, n'en est pas encore aux éléments de la politique providentielle.

—A la correctionnelle: —Prévenu, vous êtes accusé d'avoir administré une volée au plaignant ?

—Mon président, c'est lui qui a commencé. Je puis vous produire un témoin qui a tout vu.

—Qu'on l'introduise ?

Le témoin entre.

—Votre profession ?

—Aveugle, mon président !

LES MOUCHES. —Un excentrique stationné bien connu à Paris, vient de se livrer à un singulier calcul.

Ayant réuni 3,600 mouches dans une chambre mesurant 70 pieds cubes, il s'occupait à plancher avec une livre de sucre et quatre jours après il alla voir le résultat de son expérience. Il ne restait plus qu'environ une cuillerée de sucre. De là il conclut que le sucre, se vendant à raison de 10 centimes la livre, chaque mouche coûte au pays 20 centimes, depuis le moment où elle voit le jour jusqu'à sa mort.

Le 6 Novembre, le *Figaro* annonçait de la façon suivante le retour de Victor Hugo à Paris:

C'est demain qu'il revient de Guernesey, demain qu'il s'installera dans le nouvel appartement qu'il a loué rue Drouot.

Il va être voisin du *Figaro*: c'est pour nous un honneur qui est en même temps du bonheur, quoique nous soyons bien souvent exposés désormais à rencontrer les citoyens Meurice et Vaquerie, allant prendre ce qu'ils appellent un *boin de soleil*, c'est-à-dire allant lui faire visite.

MARCHÉ DE TROIS-RIVIÈRES

Trois-Rivières, 7 Déc. 1872.

FARINE	—De blé p. quin.....	0 00 à 0 00
	Blé d'Inde.....	0 00 0 00
	Sarasin.....	2 25 2 50
	Moulée.....	1 30 1 40
GRAINS	—Blé p. minot.....	0 00 0 00
	Pois.....	0 75 0 85
	Orge p. 50 lbs.....	0 00 0 00
	Avoine p. minot.....	0 37 0 40
	Sarasin.....	1 80 2 00
	Mil.....	0 00 0 00
	Blé d'Inde.....	1 00 1 00
LEGUMES	—Patates, mis.....	0 40 0 50
	Fèves, minot.....	1 50 1 50
	Oignons.....	0 80 0 90
LAITIÈRE	—Lait p. doz.....	0 17 0 20
	Beurre frais p. lib.....	0 20 0 25
	Beurre Salé.....	0 12 0 15
DIVERS	—Sucre d'érable lib.....	0 10 0 11
	Miel.....	0 12 0 13
	Saindoux.....	0 12 0 14
	Lard p. 100 lbs.....	7 00

Commerce

Annonces Diverses

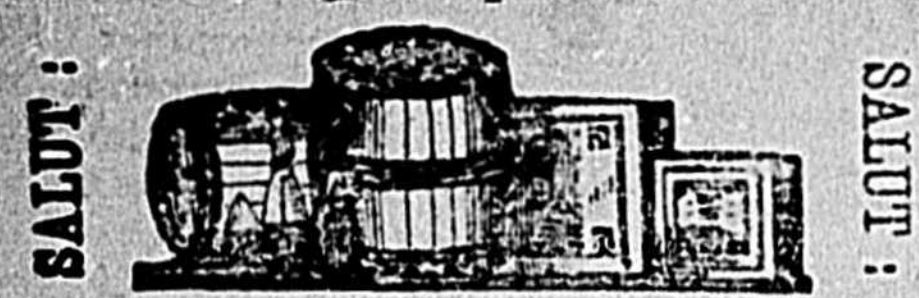
Annonces Diverses

Annonces Diverses

Médecines

Médecines

A tous ceux qui les présentes verront



P. BLONDIN,

Rue du Platon,

(Presque en face de l'ancien magasin de James Shortie, occupé aujourd'hui par U. Martel et Cie.)

Offre en vente

UN ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE

d'épicerie choisies,

Vins,

Liqueurs,

Provisions.

Venez acheter,

Vous serez satisfaits.

PIERRE BLONDIN.

Trois-Rivières, 3 octobre 1871.

GRAND ASSORTIMENT

DE

Pelletteries & Chapeaux,

Souliers moux et mitaines,

Victorines et manchons

de Vison,

Mouton de Perse,

Hermine, &c., &c.

Capots de chat sauvage,

Et de Castor,

Robes de buffe et d'ours &c., &c.

Le soussigné paye à son magasin, pour les

pelletteries et peaux brutes telles que Visons

Castors, Bâtes puantes, Martres, Loups-Cerviers,

Orignaux, Pékans, Renards, Caribous, Loutres,

Rais-Musqués, etc., etc., etc.

LE PLUS HAUT PRIX

Du Marché de Montreal.

U. P. BUREAU.

Rue des Forges, en face du magasin de

M. McDougall.

A LA FABRIQUE BUREAU

Vous trouverez des Corsets à 25 c.

—Crinolines depuis un chelin et montant.

U. P. BUREAU,

Trois-Rivières, 30 Août 1870.

J. C. Rousseau,

MARCHAND-ÉPICIER,

A transporté son magasin sur la RUE NO-

TRE-DAME, à côté de la librairie de M. F.

STOBBES. Il sollicite respectueusement une

visite de tous ses amis et du public.

ALLEZ AU MAGASIN DE M. ROUSSEAU.

Trois-Rivières, 28 Avril 1871.

C. Labarre & Frère,

RUE DES FORGES,

En face du marché,

Ses Messieurs, tout en remerciant leurs amis

et le public de l'encouragement qu'ils ont eu

jusqu'à ce jour, sollicitent de nouveau une

visite à leur magasin, où l'on trouvera des arti-

cles de première qualité, tels que

Liqueurs,

Provisions,

Epicerie, etc.

C. LABARRE & Frère,

Trois-Rivières, 17 novembre 1871.

GAUCHER & TELMOSSÉ,

Importateurs

D'ÉPICERIES,

VINS,

LIQUEURS,

PROVISIONS,

FLEUR,

LARD,

SAINDOUX,

&c., &c., &c.

EN GROS.

No. 200 Rue St. Paul et 161

Rue des Commissaires,

MONTREAL

1 Sept. 1871.

Reçus d'Angleterre

PAR LE DERNIER STEAMER

4 Caisses de Marchandises

W. A. J. WHITEFORD.

Trois-Rivières, 20 Septembre 1872.

Voitures!

Voitures!

HILAIRE TERRIEN,

Rivière-du-Loup (en haut)

—

A la plaisir d'informar le public qu'il continue

de fabriquer des voitures de toutes sortes,

double, simple, avec ou sans toit.

Les voitures du plus haut prix et celles d'un

prix moins élevé seront exécutées avec le plus

grand soin, et toutes, avec des matériaux de

première qualité.

M. Elzéar Aubry, de cette ville, est l'agent

de M. Terrien. On trouvera toujours chez lui

un assortiment complet de voitures; aussi la

facilité de donner des commandes.

Trois-Rivières, 27 Mars 1872.

HOTEL COMMERCIAL.

RUE DU FLEUVE,

PAR

J. B. GAUTHIER, FILS.

M. J. B. GAUTHIER, FILS, venant de prendre

possession de la maison ci-devant occupée par

M. VIGNEAU, coin de la Rue du Fleuve et

de la Rue René, espère que ses amis et le

public voudront bien lui donner une part de

leur patronage. Il ne négligera rien pour leur

satisfaction dans le choix des liquors et le com-

fort de la maison.

Grande salle pour dîners et soupers.

Trois-Rivières, 5 mai 1871.

M. THOS. TRENUMAN

Désire remercier ses amis et le public en

général, pour l'encouragement libéral qu'ils lui

ont accordé. Le 1er Mai il déménage au ma-

gasin ci-devant occupé par

M. T. Connolly,

marchand de marchandises sèches, rue Notre

Dame, où il continuera le commerce de boulan-

gerie, manufacture à vapeur de biscuits, soda-

water, ginger ale, ginger beer, sur une plus

grande échelle que par le passé, et il espère

par ses soins et son assiduité donner satisfac-

tion générale dans les différentes branches de

son établissement.

Les maisons privées, aussi bien que les hôtels

et les restaurants, seront fournis de ginger ale

et ginger beer à des conditions libérales. Ces

beverages sont aujourd'hui infiniment meil-

leurs que par le passé et valent les meilleurs

de toute la Confédération. La Fontaine de

soda water sera en pleine opération à compter

du 9 mai prochain.

Trois-Rivières, 26 avril 1872.

PANNETON & ROCHELEAU,

Marchands-Tailleurs,

RUE NOTRE-DAME,

ANCIEN MAGASIN DE

A. E. OLLIVIER,

Assortiment général de

Marchandises Sèches,

Stock nouveau et dans les dernières modes,

DRAPS,

CASIMIRS,

TWEEDS,

ÉTOFFES de Fantaisie,

Pour Robes, etc., etc.

La longue expérience de M. H. ROCHELEAU,

comme tailleur, le recommande avantageuse-

ment au public et à ses amis.

Une visite est respectueusement solli-

citée.

F. X. PANNETON H. ROCHELEAU

Trois-Rivières, 5 Avril 1872.

M. N. CHARBONNEAU

A l'honneur d'informar le public de la ville et

de la campagne qu'il a constamment en mains,

à ses étables, la balle aux denrées, un assorti-

ment complet de:

MOUTON,

VEAU,

LARD,

JAISON,

SAUCISSE FRAICHE, SAUF ET SAINDOUX

FUMÉE, ETC., ETC., ETC.

Une visite de ses amis et du public est res-

pectueusement sollicitée, aux étables No. 10,

coin de la Halle,

A L'ENSEIGNE DU

Bœuf et du Cauchon gras

où il vendra, en gros et en détail, à des prix

très-réduits.

NAPOLÉON CHARBONNEAU.

Trois-Rivières, 20 mars 1872.

A VENDRE.

A Ste. Gertrude, 8000 pieds d'orme et

frêne, planches et madriers, de première qua-

lité.

CHARLES CHAMPOUX.

Trois-Rivières, 3 juillet 1872

L. E. GERVAIS

A l'Enseigne du

MOUTON

BLANC

Rue Notre Dame,

TROIS-RIVIÈRES.

—

Assortiment complet de

MARCHANDISES

De Gout Consistant en

DRAP de PILOT,

MOSCOU et

PRESIDENT;

DRAP A MANTEAUX,

IMITATION de MOUTON,

et d'ASTRACAN;

WHITNEYS,

RATINES,

WINCEYS,

FLANELLES;

MERINOS Français,

ALPACAS et toutes espèces

d'ÉTOFFES A ROBES;

MERINOS DOUBLE, etc., etc., etc.

—

AUSI UNE GRANDE QUANTITÉ DE

Couvertes de Laine, Nuages

Claques de Caoutchouc.

—

PRIX RÉDUITS

Trois-Rivières, 29 Novembre 1871.

A VENDRE.

UN coffre-fort (safe) Kershaw.

Conditions faciles.

T. E. NORMAND.

Trois-Rivières, 14 octobre 1870.

SIROP

COMME D'ÉPINETTE

ROUGE

DE

GRAY.

On recommande fortement ce

Sirop pour la Toux, le Rhu-

me, l'Asthme, les Affec-

tions des Bronches

et de la Gorge.

—

LA GOMME D'ÉPINETTE ROUGE a tou-

jours eu la plus haute estime d s indigènes du

Canada, et a joui pendant longtemps d'une

grande réputation pour la guérison des Affec-

tions Pulmonaires. Comme un grand nombre

de nos remèdes domestiques, elle a d'abord été

employée par les Sauvages qui avaient beau-

coup de confiance en ses vertus.

Jusqu'à ce qu'on l'habitue de dissoudre la

GOMME dans l'Esprit de Vin et de la mêler

ensuite à un sirop de sucre, mais la quantité d'Es-

prit de Vin employée pour obtenir un effet ap-

proprable, était si considérable qu'elle détruisait

entièrement les effets balsamiques et calmants

qui caractérisent la GOMME.

Dans cette préparation la GOMME s'offre à

l'appréciation du public, sous la forme d'un

Sirop délicieux avec toutes ses propriétés na-

turelles.

—

PRÉPARÉ PAR

HENRY R. GRAY

PHARMACIEN,

144, Grande Rue St. Laurent,

MONTREAL.

—

A vendre chez tous les Pharmaciens et

Marchands de la campagne.

CARRATRACA.

La célèbre Eau Minérale de

Carratraca n'a pas son égale comme

apéritif agréable et rafraîchissant.

Un ou deux verres de Carratraca, chaque

matin, avant de déjeuner, ou à toute autre heure,

lorsque l'estomac est vide, durant la saison des

chaleurs, rendra votre système frais et dispos.

L'Eau Minérale de Carratraca